



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 juin 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 juin 2005

**Convention entre la Ville de Niort et l'Association des Maisons
Pour Tous**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Adjoint :

Mlle Fabienne RAVENEAU

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Vie Culturelle et Associative**Convention entre la Ville de Niort et l'Association des Maisons Pour Tous**

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La convention passée avec l'Association des Maisons Pour Tous arrive à expiration. Son renouvellement se situe dans un contexte particulier.

En 2004, les réseaux Maisons Pour Tous et Maisons Communales de la Citoyenneté ont décidé de fusionner en un seul pour constituer « l'Ensemble Socioculturel Niortais » (ESN).

Il reste toutefois, pour compléter l'édifice, à constituer les 8 associations territoriales « centres socioculturels » sur les secteurs Nord (Cholette, Brizeaux, Quartier Nord, Sablières), Centre (Centre et Place du Port), Clou-Bouchet (Clou-Bouchet, Saint-Liguairé), Sud-ouest (Tour Chabot, Gavacherie, Ribray), Sud-est (Saint-Florent, Goise, Souché, Sainte-Pezenne et Champclairot). Les associations actuelles devront être dissoutes. Les futures associations seraient responsables du projet social sur le territoire concerné et assureraient la coordination des activités des équipements de proximité.

Il est apparu indispensable, pour les partenaires principaux (Ville et CAF), de disposer d'une vision claire des impacts du montage juridique et financier proposé par le futur réseau, selon deux grands axes :

- aspects juridiques.
- conséquences financières du montage, pour la collectivité, pour la CAF, comme pour le réseau ESN.

C'est pourquoi la Ville et la CAF ont décidé de co-financer une étude juridico-financière pour :

- A partir de l'architecture de réseau telle que conçue par l'ESN, explorer les modalités de contractualisations prenant en compte :
 - les statuts de l'ESN qui assureraient la fonction d'administration et de gestion, de coordination et de communication, de gestion des ressources humaines ;
 - l'attribution, par la CAF, des agréments centres sociaux aux associations « Centres socioculturels » et le versement des prestations à ces mêmes associations ;
 - le souhait de la Ville de Niort de contractualiser au niveau de l'ESN par marché pour des prestations identifiables (CEL, CTL, etc.) et par subvention sur la base d'une convention d'objectifs basée sur la définition de la politique municipale en matière d'animation socioéducative et socioculturelle.
- Identifier les risques liés au montage préconisé intégrant l'interdiction de reversement de la participation municipale d'une association à une autre.
- Etudier les relations et les flux financiers entre les différentes structures composant le réseau.
- Etudier des aménagements organisationnels qui permettent aux partenaires financiers de contractualiser selon leurs contraintes ou objectifs propres.

Cette étude a fait l'objet d'une décision L 2122.22 CGCT.

Les conclusions de l'étude juridique posent les bases d'un compromis entre les exigences et les attentes des partenaires. La solution de constitution d'un groupement d'employeurs a été proposée. Elle ne recueille pas aujourd'hui l'assentiment du CA de l'ESN, les discussions se poursuivent avec la CAF des Deux-Sèvres et de nouvelles propositions doivent être formulées et soumises aux partenaires.

Dans ce contexte, il convient de poursuivre le soutien financier de la Ville de Niort avec l'Association des Maisons Pour Tous pour une durée de 3 mois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention jointe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

Imputation 65.4221.6574

Association des Maisons pour Tous

314 976 €

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Rodolphe CHALLET

[Ordre du jour](#)